



Assemblée générale

Distr. LIMITÉE

A/48/L.65 19 septembre 1994 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

<u>Australie : projet de décision</u>

Bureau des services d'appui aux projets

L'Assemblée générale, sur la recommandation du Conseil économique et social, telle qu'elle figure dans la décision 1994/284 du 26 juillet 1994, décide que le Bureau des services d'appui aux projets deviendra une entité distincte et identifiable, conformément à la décision 94/12 adoptée par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement le 9 juin 1994.
